

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17 octobre 2007

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Yves ROUSSEAU, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Roselyne JULIOT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Sophie REGNIER (ayant donné pouvoir à M. Dauchez), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Françoise DUPERE, Catherine GIMONET, Mireille BLAIZEAU, Christiane DURAND, Jean-Luc GRATECAP.

Mme Annie GRIZON a été élue secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2007 a été approuvé.

### **07/48 Subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale doit faire face à une dépense au titre d'une participation pour l'achat d'un véhicule frigorifique pour assurer la livraison des denrées alimentaires,

Considérant que cette dépense n'a pas été prévue lors du vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale,

Appelé à délibérer sur l'attribution d'une subvention de 4000 € au Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour et 1 abstention (M. Fiquet)

Décide d'attribuer une subvention de 4000 € au Centre Communal d'Action Sociale

### **07/49 Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal,

Appelé à modifier le tableau des emplois communaux afin de permettre au Maire de procéder aux promotions de grades de trois agents,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007, les emplois à temps complet suivants :

- un emploi de brigadier de police municipale
- un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

Décide de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007, les emplois à temps complet suivants :

- un emploi de gardien de police municipale
- un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe

### **07/50 Modification du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 07/49 portant modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux et créant notamment un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant que cet emploi n'existait pas dans le précédent tableau,

Appelé à associer à ce nouveau grade un régime indemnitaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux de la commune en permettant au Maire d'attribuer aux agents relevant du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe l'indemnité d'administration et de technicité dans la limite du montant de base affecté du coefficient 2.

### **07/51 Contrat Jeunesse et Sports**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat jeunesse et sports pour l'année 2007 relatif au soutien financier apporté par l'Etat pour l'action engagée par la commune envers la jeunesse au travers du conseil d'enfants,

Appelé à approuver ce contrat et à autoriser le Maire à le signer,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le contrat jeunesse et sports 2007 et autorise le Maire à le signer.

### **07/52 Remboursement de frais de la fête de la mer**

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre de la Fête de la Mer au 1<sup>er</sup> juillet 2007, la commission municipale chargée des affaires culturelles s'est engagée à participer financièrement en prenant en charge les repas servis aux bénévoles par le comité culturel de la commune de L'Houmeau et une partie des frais de location d'une structure gonflable engagés par l'association « L'île aux Trésors »,

Considérant que ces participations s'élèvent à la somme de 279,90 € pour les repas servis et à 100 € pour la location d'une structure gonflable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de rembourser la somme de 279,90 € au comité culturel de la commune de L'Houmeau et 100 € à l'association « L'île aux Trésors ».

## 07/53 Décision modificative budgétaire n° 2

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative budgétaire n° 2 qui a été examiné par la commission municipale chargée des finances lors de sa réunion du jeudi 4 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour et 5 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Renaud, Dauchez, Péron)

Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 suivante :

- section de fonctionnement

Dépenses	Modifications	Recettes	Modifications
61522 Fonction 020	+ 8400	74718 Fonction 01	+ 12000
6218 Fonction 020	+ 40000	7473 Fonction 01	+ 1500
65736 Fonction 020	+ 4000	74831 Fonction 01	+ 12900
023 Fonction 01	- 8400	752 Fonction 020	+ 8500
		773 Fonction01	+ 1400
		791 Fonction 020	+ 7700
Total	+ 44000	Total	+ 44000

- section d'investissement

Dépenses	Modifications	Recettes	Modifications
2031 Fonction 523	- 40000	1341 Fonction 020	+ 74000
20413 Fonction 822	+ 56000	1342 Fonction 020	+ 25000
205 Fonction 020	+ 6700	021 Fonction 01	- 8400
2128 Fonction 020	+ 13000		
21311 Fonction 020	- 8400		
21312 Fonction 211	- 23000		
21312 Fonction 64	+ 3100		
21318 Fonction 020	- 81200		
21318 Fonction 414	- 29000		
21318 Fonction 421	- 4500		
2151 Fonction 822	+ 190000		
2183 Fonction 020	+ 10000		
2188 Fonction 020	- 4000		
2188 Fonction 251	+ 1900		
Total	+ 90600	Total	+ 90600

La séance a été levée à vingt et une heures vingt.